

gique et de France ont voulu méchamment, mais encore plus sottement, mêler la compagnie de Jésus :

« La nouvelle de la descente de justice opérée au collège Saint-Michel nous a causé d'abord une médiocre surprise. Les agitations bruyantes de la police Étielle, certaines allées et venues, l'histoire si étrange par elle-même de ces placards et des circonstances de leur découverte nous laissaient suffisamment pressentir qu'une machine à grand explosion se montait dans le secret d'un Orient quelconque. Mais lorsqu'on a su quel était l'homme qui avait pris ou accepté le rôle de dénonciateur, quel était le dénoncé, le public s'est trouvé partagé entre l'indignation et le rire. On ne sait, en effet, si l'Indeuve ne l'emporta pas sur le grotesque ou si le bouffon couvre l'ignominieux. »

« Le dénonciateur, un certain G. Van Hamme, négociant failli, architecte, mystificateur de bas étage, depuis bien longtemps en odeur d'attaches souterraines et suspectes. Chassé, il y a vingt ans, pour motifs graves, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, où il était un instant parvenu à s'introduire, exclu plus tard du cercle catholique, où il s'était glissé on ne sait comment, il jouit, comme dirait l'Étielle, d'une exécrable réputation. »

« Habile dans l'art de s'instruire près des personnes qui ne le connaissent pas, il a pu faire quelques duper, mais au frotement on ne tardait pas à l'apercevoir, et il n'a jamais réussi finalement qu'à se faire congédier avec plus ou moins de formes. »

« Quant au frère dénoncé, c'est le bon et excellent frère Nicolai, le plus simple, le plus droit et le plus inoffensif des hommes. Qui ne connaît à Bruxelles, à qui n'a-t-il pas tendu avec son bon et naïf sourire sa légendaire tabatière ? »

« Confiant, serviable, obligant, la bonhomie et la candeur même, le frère Nicolai est aussi l'humilité incarnée et la seule faiblesse qu'on lui connaisse est celle du tabac à priser. »

« Aussi, dès que son arrestation a été connue, les bras se sont jetés en l'air et un fou rire a gagné tous les habitants du quartier des Ursulines. »

« Nous avons sur les origines de cette machination, dirigée pendant des ébauchements du citoyen Paul Bert, des renseignements que nous nous réservons de produire en temps et lieu. En attendant, nous encourageons nos amis à se tranquilliser. Nous est avis que, pour éclaircir complètement l'étrange histoire qui occupe Bruxelles, il suffirait de s'adresser à la police Étielle et à ses compères des Loges ou d'ailleurs. »

D'autre part, voici ce qu'écrivit le correspondant de Paris-Journal :

« Le frère Nicolai n'a pas un seul instant perdu sa sérénité et a confiance. Dans sa confrontation avec Van Hamme, qui persistait à l'accuser de lui avoir fourni le texte flamand et français d'un placard et de lui avoir donné 50 fr. pour l'afficher, le frère Nicolai a prouvé qu'il ne lui avait pas parlé depuis plus de deux ans. »

« En présence des déclarations catégoriques du frère Nicolai, et de la facilité avec laquelle on a pu en vérifier l'exactitude, l'instruction judiciaire devait être rapide. Elle l'a été en effet. »

« Le soir même, le parquet se transporta de sa propre initiative, dans la chambre, et leur annonça que le secret avait été levé pour le frère Nicolai, tandis que son accusateur serait plus que jamais tenu sous le coup de divers préventions, notamment sous la prévention de dénonciation calomnieuse. »

« Tout cela est très-bien et je ne mets pas en doute le sentiment des magistrats favorables à leur corps dénotant, dans cette méchante histoire, outre d'un ton d'un grodin ; mais, je le répète, avec tous les bons citoyens de Bruxelles : le parquet n'aurait-il pas pu agir avec plus de circonspection ? »

« Supposez des visites domiciliaires de ce genre, conduites avec ce sans-gêne, dans une loge de francs-maçons. En ferait-on du tapage dans la presse libérale ! »

« Aj-le besoin d'ajouter que l'opinion générale est, ici, que les affiches dont il s'agit sont l'œuvre de quelque farceur libéral. Tant il rappelle au parquet ce précepte de droit : *Is fecit qui prodet* ? »

« A qui servirait la mort du roi ? »

« A qui sert le bruit qui se fait autour des affiches portant menaces de mort ? »

« Ces questions résolues, le coupable serait découvert. »

FAITS DIVERS

« Une procession laïque devait avoir lieu hier, à Lyon, à l'occasion d'une fête donnée par la Société du sud des écoles laïques. La

Décentralisation annonce qu'un ordre préfectoral a interdit cette procession.

« Un crime accompli dans des circonstances horribles a été découvert samedi dernier, vers quatre heures du soir, à Saint-Etienne (Loire). »

« Sur le cadavre de parents de la veuve Montagnon, logeuse en garnis, rue du Mont-D'Or, qui n'avait pas paru depuis la veille, la porte du domicile de cette dernière a été ouverte par les soins de M. le commissaire de police du 4^e arrondissement de Saint-Etienne. »

« Tout s'y trouvait dans le plus grand désordre : les meubles avaient été foulés, le lit bouleversé. En soulevant la trappe de la cave, l'on a aperçu le cadavre de la femme Montagnon, accroupi au pied de l'escalier, une jambe repliée sous le corps. »

« Au cou se voyait une large entaille faite à l'aide d'un couteau ; le sommet du crâne avait été fendu et enfoncé en plusieurs endroits ; enfin, un pique-feu était resté fixé dans la bouche, où il avait été poussé jusque dans l'arrière-gorge avec une violence inouïe. »

« La veuve Montagnon était en toilette de nuit, et, sous son bras droit, se trouvait encore une bouteille de limonade qu'elle venait de prendre dans sa cave et qu'elle se disposait à remonter au moment où elle a été brusquement assaillie. »

« Dans la chambre, sur une table, deux verres à moitié remplis, un verre d'eau restée une pierre à angles aigus et pleins de sang, au moyen de laquelle l'assassin a frappé sa victime à la tête. »

« Le crime, car tel le vol a été le mobile du crime, car la veuve Montagnon, qui passe pour être fort riche, était connue pour prêter de l'argent. Elle devait, le jour même, placer une somme de 2,000 francs. »

« La veuve Montagnon passait à Saint-Etienne pour avoir une existence fort accidentée. De meurs plus que légères, elle avait amassé un certain capital qu'elle plaçait à gros intérêts. Tout cela était connu dans le quartier, car, comme elle ne savait ni lire ni écrire, elle se trouvait obligée d'employer des tiers plus ou moins discrètes. »

« Le Procureur de la République et le juge d'instruction se sont transportés sur les lieux, ainsi que le commissaire central. Les constatations médico-légales ont été faites en leur présence par M. le docteur Riembault. »

« Une femme de mauvaise vie, désignée comme étant venue le veille au soir dans la maison avec un homme resté inconnu, a été arrêtée par ordre du parquet de Saint-Etienne. »

Hier matin, il a été procédé publiquement, au Palais de Justice de Paris, sous la présidence de M. Mouton-Duvernet, au 31^e tirage au sort des obligations à rembourser par l'amortissement de l'emprunt municipal de 1871, contracté par la ville de Paris en vertu de la loi du 6 septembre 1871. »

« Ce tirage, il a été extrait de la roue, conformément aux clauses du cahier des charges et aux conditions dudit emprunt, 1,429 numéros fournis par les 43 séries extraites au tirage provisoire du 10 juillet dernier. »

Les 88 premiers numéros sortis ont droit aux primes suivantes :
Le n° 1, 1,424,242 — 100,000 fr.
Les deux n° suivants, chacun 50,000 fr. :
1,161,038 — 1,230,087.
Les dix n° suivants, chacun 10,000 fr. :
154,148 — 878,557 — 134,145 — 940,500 — 1,234,830 — 1,288,216 — 830,107 — 835,092 — 1,161,033 — 1,119,095 — 940,498 — 1,206,410 — 1,116,242 — 626,632 — 1,481,903 — 397,778 — 890,773 — 21,781 — 928,965 — 803,918 — 500,770 — 920,588 — 1,288,560 — 722,282 — 235,770 — 813,652 — 332,057 — 770,811 — 111,450 — 999,098 — 1,054,710 — 736,019 — 976,905 — 261,051 — 815,067 — 626,637 — 22,847 — 774,570 — 1,230,089 — 664,462 — 810,770 — 235,528 — 234,538 — 479,937 — 722,284 — 397,773 — 730,023 — 1,419,084 — 1,076,685 — 547,033 — 174,593 — 1,382,144 — 850,104 — 22,744 — 246,022 — 1,282,406 — 842,087 — 290,314 — 1,192,272 — 567,402 — 1,232,827 — 235,528 — 206,294 — 714,382 — 330,706 — 1,230,089 — 1,326,491 — 82,829 — 1,279,904 — 1,259,092 — 810,239 — 366,948 — 1,277,461 — 950,049 — 770,816. »

« Les 1,362 autres numéros sont remboursables au pair, soit 400 francs. »

« Le Nouveau Journal donne de nouvelles informations sur le duel de Saint-Germain, que nous avons fait connaître. Le paillard qui se battait avec le capitaine Martin, mort du sous-officier Martin, n'était, non d'une riposte de son adversaire, mais brusquement du bout de sa canne le sabre de Bascol, lança l'arme, dont la force était brisée au-dessus de l'épaule de Martin. Pres de la gorge, où elle entra, de là la blessure qui a été cause de la mort. »

« Les quatre témoins, envoyés d'abord en prison par le colonel, ont vu leur punition levée par le général commandant la brigade, à qui on avait écrit : »

« Quant au corps du malheureux Martin, il a été réclamé par sa famille et envoyé dans son pays natal. »

En vous demandant, messieurs, le 19 juillet 1878, d'augmenter de trois millions notre capital social, nous vous disions que cela nous permettrait de traiter des opérations plus larges, et que les bénéfices qui en résulteraient seraient d'autant plus élevés que les frais généraux s'accroîtraient pas dans les mêmes proportions. Les comptes que nous vous présentons aujourd'hui justifient pleinement nos prévisions à cet égard. Mais si les actionnaires de notre société recueillent les fruits de cette situation avantageuse, les entreprises auxquelles nous préférons désormais notre concours auront aussi des bénéfices d'une importance suffisante, pour que leurs titres soient inscrits au cours authentique de la Bourse et profitent de la facilité de leur négociation. La chambre syndicale des agents de change peut de change peut un capital de deux millions est trop restreint pour que les transactions auxquelles il donne lieu motivent son admission à la Cote officielle. C'est regrettable, mais c'est ce qui vous explique pourquoi des valeurs que nous avons émises antérieurement à notre transformation en Société anonyme et qui ont toujours régulièrement payé leurs coupons, ne se négocient qu'en banque, c'est-à-dire sur le marché libre, où ils subissent parfois des fluctuations de cours résultant de manœuvres dictées par des mobiles faciles à deviner. En réalité, la valeur d'un titre est basée sur les bénéfices qu'il distribue aux actionnaires ou aux obligataires, et nous avons de ce fait de cours résultant de manœuvres dictées par des mobiles faciles à deviner. En réalité, la valeur d'un titre est basée sur les bénéfices qu'il distribue aux actionnaires ou aux obligataires, et nous avons de ce fait de cours résultant de manœuvres dictées par des mobiles faciles à deviner.

« Deux Sociétés dont nous avons récemment émis les titres, ont un capital social assez considérable pour figurer à la Cote officielle; ce sont : la Compagnie Générale des Pêcheries Françaises et la Société de la Grande Tuilerie de Bourgogne, à Montchanin. La première de ces entreprises ouvre son exploitation, et sa demande d'inscription à la Cote va coïncider avec le com-

NOUVELLES DU MATIN

Pourvis des Congrégations
La Prouve annonce que les pourvis des instituteurs congréganistes seront inscrits à l'ordre du jour de vendredi prochain devant le Conseil d'Etat renouvelé.

Nomination du Directeur de l'Enseignement supérieur.
M. Albert Dunant, ancien directeur de l'École d'Athènes, recteur de l'Académie de Grenoble est nommé directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique.

Démotions de conseillers d'Etat
Paris, 21 juillet 6 h. soir.
On annonce la démission de M. Marroy président de la 2^e section et de MM. Tranchant et Perret conseillers d'Etat.

Trois présidents de section sont à remplacer. Il serait question de nommer MM. le vice-amiral Bourgeois, Duboy et Lantheury.

Chemin de fer Algérie-Sénégal
Paris, 21 juillet 6 h. soir.
Les commissions des chemins de fer Algérie-Sénégal et l'exposé des faits par M. Freycinet, ministre des Travaux publics, s'est constituée en quatre sous-commissions.

Est-ce vrai ?
Le Temps croit devoir, que le doyen du corps diplomatique de Londres va donner prochainement un démenti officiel, par une lettre rendue publique, aux assertions de plusieurs journaux sur ses prétendues demandes à M. de Montebello auprès du corps diplomatique.

On ne nient pas ce qui s'est dit par l'ambassade auprès du gouvernement anglais.

Installation des nouveaux membres du conseil d'Etat
Paris, 21 juillet 8 h. soir.

Aujourd'hui a eu lieu l'installation de M. Faustin Hélie, le nouveau vice-président du conseil d'Etat et des autres nouveaux membres.

M. Leroyer, ministre de la justice président. Après les formalités de l'installation, M. Leroyer prononce le discours d'usage. Il retrace à grands traits les attributions et les devoirs du conseil qui doit être un auxiliaire précieux pour le gouvernement de la République.

M. Leroyer a insisté surtout sur la nécessité qui s'imposait au Gouvernement, de réorganiser le Conseil.

Le ministre a dit qu'il regrettait les démissions survenues. Il a ajouté que le Gouvernement a contracté par la loi la plénitude de liberté d'action aux hommes distingués dont l'avis est précieux.

Le projet Ferry
Paris, 21 juillet.
Une réunion de la commission sénatoriale relative aux projets Ferry a eu lieu aujourd'hui, elle a duré quatre heures. La commission a décidé en principe une modification à l'article 1^{er}, aucune autre décision n'a été prise.

Le parlement italien
Rome, 21 juillet.
M. Cairoli répondant à une interpellation dit que le ministre observera le principe de la nationalité. Les intérêts italiens de Berlin dans le différend de la Turquie avec la Grèce.

La Turquie n'a pas encore nommé de commissaires, la question d'Egypte est complexe et délicate, ce ministère n'a donc réservé. Les cabinets italiens ont saugé les intérêts italiens en Egypte contre la prépondérance d'autres gouvernements.

L'Italie a changé des idées avec les puissances afin que de changements ne soient pas faits sans un accord entre la Porte et les puissances et l'action commune des puissances pour poursuivre les finances égyptiennes. Les intérêts italiens en Tunisie sont importants, l'influence étrangère mentionnée par M. Damiani est en effet due à l'influence des capitaux privés, mais le gouvernement tunisien n'a pas abandonné sa liberté à des spéculateurs. C'est désirable que les capitaux italiens se tournent vers la Tunisie. Les auteurs des interpellations se déclarent satisfaits.

Les servitudes militaires
Versailles, 21 juillet.
Les députés de villes fortifiées ont décidé, si la pétition des Lyonnais demandant la révision de la loi sur les servitudes militaires, est repoussée, de présenter un projet mettant les lois de 1791, 1803 et 1853 en harmonie avec l'article 545 du Code civil.

NOUVELLES DU SOIR

Informations
La commission du tarif général des douanes a tenu séance, aujourd'hui, à 1 heure, à Versailles, sous la présidence de M. Malézieux.

« Elle a terminé la discussion sur les huiles de pétrole et a fixé ainsi les droits sur ces huiles : — Huiles de pétrole brutes, 35 fr. les 100 kilos raffinées, 45 francs. »

« La commission a émis un vœu de 10 francs entre les huiles brutes et les raffinées, pour donner satisfaction aux réclamations des raffineurs de pétrole. »

« Le rapport a été lu par M. de Valons, député, qui s'est vu exposé les souffrances de l'industrie séricicole, dans ceux des départements du Midi dont le commerce est l'unique ressource, de voir les produits de cette industrie, les plus que le puyloxyène a détruit d'effluents, qui profitent surtout d'une semblable situation, et il a résumé, dans l'amendement suivant, l'expression des réclamations. »

« M. de Valons, après avoir fait ressortir dans quelles conditions l'absence de protection amène l'infirmité et la disparition progressive de cette industrie, s'est attaché à démontrer que l'industrie lyonnaise qui profitaient surtout d'une semblable situation, et il a résumé, dans l'amendement suivant, l'expression des réclamations. »

« L'amendement stipule que ces droits seraient restitués à la sortie, pour ne pas gêner l'exportation. »

« La discussion qui lui a été faite par M. Méline, rapporteur, qui la commission était, en principe, opposée à tous droits à la valeur, M. le marquis de Valons a déclaré qu'il convertirait en droits spécifiques, la série de droits de valeur, proposés par le projet de loi. MM. Favard et Loubet ont énergiquement appuyés observations de M. de Valons. »

« M. Ed. Millaud, membre de la commission, a déclaré faire les plus expresses et les plus formelles réserves, quant aux dispositions qui venaient d'être adoptées. »

« Une discussion relative à la fixation de l'ordre des poursuites devant M. Cazé demandait la mise à l'ordre du jour d'un des deux amendements récemment proposés par lui, et aux termes desquels, d'une part, les droits relatifs à l'entrée en France de la commission à reporter, et d'autre part, les droits dans certaine proportion si ces amendements sont introduits par terre, ou s'ils entrent par mer ; et d'autre part, toutes les importations par terre, de quelque nature qu'elles soient, seraient frappées d'un surtaxe de 10 0/0, calculée sur les droits inscrits au tarif en élaboration. »

« M. Cazé désire que le second de ces amendements, celui qui généralise les questions de droits de valeur, soit adopté. Une proposition a été faite qui ne vaudrait qu'en même temps que le premier, c'est-à-dire concurrentement avec l'examen du rapport de M. Déves sur les animaux vivants. »

« Les conclusions du rapport de demain mardi, pour la discussion du rapport de M. Danell-Bernardin sur les fers bruts et de toutes dimensions. »

Une lettre au Journal des Débats
M. Musurus Pacha, ambassadeur de Turquie et doyen du corps diplomatique à Londres vient d'adresser la lettre suivante au directeur du Journal des Débats.

« Monsieur, »

« En présence des commentaires auxquels a donné lieu la correspondance publiée le 12 de ce mois dans le Figaro, il est de mon devoir, comme doyen du corps diplomatique à Londres, de vous affirmer de la façon la plus formelle que M. le comte de Montebello n'a fait auprès de ses collègues aucune des démarches qui lui ont été imputées. »

« Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre estimable journal, et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée. »

M. MASURUS.

Informations
La commission sénatoriale chargée d'examiner la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur s'est réunie hier, à trois heures, au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Jules Simon.

Après une très-longue discussion à laquelle ont pris part MM. Buffet, de Paris, Dagueneil et Jules Simon, la majorité de la commission a répondu affirmativement à la question suivante, proposée par M. Buffet : « Peut-on améliorer les jurys mixtes ? »

En conséquence, la commission a décidé que dans sa prochaine séance de mercredi elle se reporterait sur des améliorations à introduire dans le jury mixte.

« Elle a été arrêtée en principe qu'elle tiendrait trois séances par semaine. »

Le Voleur annonce que M. le président de la République donne au peintre de l'Elvée une grande fête dans laquelle nos meilleurs artistes seront entendus. Cette fête aura lieu dans un mois d'ici.

Le Constitutionnel raconte que les principaux personnages du parti bonapartiste ont eu l'idée d'ouvrir une souscription pour l'achat d'un terrain à Paris, sur lequel serait construite une chapelle commémorative de la catastrophe d'Issy, comme le monument élevé à la mémoire de Louis XVI, et la chapelle où se célèbre tous les ans une messe pour le repos de l'âme du duc d'Orléans.

M. le baron Haussmann serait, dit-on, le promoteur de ce projet.

Le général Clinchant et le docteur Liouville, député de la Meuse, ont visité de nouveau, hier, les casernes de Saint-Mihiel et prescrit les mesures hygiéniques les plus énergiques.

Un signal une notable amélioration, malgré la température qui continue à être détestable.

On lit dans la *Republique Française* : « Les différents ministères ont préparé les décrets de nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur qui seront soumis dans la journée à la signature du président de la République. »

Ces décrets paraîtront probablement demain à l'Official.

Le Figaro croit savoir que M. Jules Simon se rendra à Nancy, pour l'inauguration de la statue de M. Thiers, et prononcera un discours d'une certaine importance politique.

Petite Bourse du 21 juillet.
5 0/0, 118.05 1/2 100 1/4. — Italien, 80,45 — Turc, 12,02 1/2. — Egypte, 243,75 244,37 — Espagne, 82,15. — Russie, 91 3/4. — Hongrie, 82 3/16. — Chem. Ottom. 47. — Oriental, 62. 61 15/16, 62 1/8 1/16. — Lombard, 197,30. — Piutôt faible.

Dépêches Télégraphiques

Belgique
Bruxelles, 21 juillet.
Le vice-président a annoncé au Sénat la démission de son président, le prince de Ligne. Le vice-président a ajouté que des démarches avaient été faites auprès du prince pour l'engager à revenir sur sa décision.

L'affaire des placards
Bruxelles, 21 juillet, soir.
Le frère Nicolai, qui avait été arrêté vendredi, au collège des Jésuites, a été mis en liberté aujourd'hui.

L'instruction contre Van Hamme continue. Un nouveau placard venant la vie du roi a été trouvé aujourd'hui affiché sur les murs du théâtre royal à Liège.

Allemagne
Berlin, 21 juillet.
La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie les renseignements suivants : »

« D'après un journal de Berlin, le *Courrier d'Italie* publie des renseignements relatifs à un prochain voyage de Mgr Masella à Kissingen et au motif de ce voyage. On ne sait absolument rien à ce sujet dans les cercles bien informés de Berlin. On croit, au contraire, pouvoir admettre, d'après des renseignements reçus de Munich, que Mgr Masella n'ira pas à Kissingen cette année et profitera de son congé pour se rendre en Italie. »

« La *Gazette de Cologne* croit savoir que l'arrêt, en partie sanctionné, du conseil de guerre chargé de juger l'affaire relative au *Grand-Eclair*, a été transmis au commandant du corps de la garde, membre du conseil de guerre. »

« L'empereur aurait approuvé le jugement en ce qui concerne la condamnation du principal prévenu à une longue détention dans une forteresse, et l'acquiescement du capitaine Kuehn et du lieutenant-capitaine Klaus ; mais aurait annulé l'acquisition du prévenu Monto et ordonné l'octroi d'un troisième conseil de guerre pour juger cet accusé. »

« Ces renseignements ne sont pas confirmés officiellement. »

Événements du Cap.
Capetown, 4 juillet.
Sept cents Zoulous se sont rendus et ont livré aux Anglais un nombre égal de têtes de bétail.

« Les troupes anglaises sont arrivées à Ulundi après quelques escarmouches. Cetwatywa a brûlé ses dépôts et ses kraals militaires. »

Londres, 21 juillet.
La *Pall Mall Gazette* publie la dépêche suivante : »

« On assure que le gouvernement a reçu une dépêche du gouverneur de Natal, annonçant que les troupes anglaises sont arrivées à Ulundi, résidence du roi Cetwatywa, qu'elles ont trouvée incendiée par l'ennemi, ainsi que les autres kraals militaires environnants. »

Le dividende de l'exercice 1878-1879 est donc de 60 FRANCS par action, et il convient d'observer que les réserves s'élevaient à 761,947 fr. 75.

« Outre ces bénéfices réalisés et ces réserves d'argent, nous avons des affaires lucratives en préparation et à l'étude ; le présent est donc bien consolidé et l'avenir assuré. »

« Voilà, messieurs, comment nous avons administré votre Société. Nous venons vous apporter des profits loyalement acquis, et par des opérations financières toujours régulières. Nous avons eu à lutter vaillamment pour défendre vos intérêts et soutenir l'honneur de notre maison de banque, et, si nous avons le légitime orgueil d'avoir gagné par vous plus d'un million et demi pendant cet exercice, nous sommes plus fiers encore de l'avoir gagné honorablement. »

« Il ne nous reste, messieurs, qu'à vous demander d'approuver les comptes que nous venons de vous soumettre, ainsi que la répartition des bénéfices tels que nous les avons établis. »

« Nous vous proposons de maintenir M. Roussau dans les fonctions de commissaire que vous lui avez confiées à votre dernière assemblée. »

« Les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été votées à l'unanimité. »

MM. les actionnaires de la Société Française Financière sont informés que le solde du dividende de l'exercice écoulé est mis en paiement à raison de 50 francs par action, contre la remise de coupons n° 5, aux caisses de la Société, 13, rue de la Chaussée-d'Antin, sous déduction de l'impôt, soit :

20 fr. 10 par titre nominatif, 23 fr. 375 par titre au porteur.

« NOTA. — Les titres anciens qui n'ont pas encore été échangés contre des titres nouveaux doivent être présentés au même temps que le coupon à toucher pour que cet échange ait lieu ; les titres portant la mention « capital six millions » étant seuls, désormais, admis aux négociations cotées officiellement à la Bourse de Paris. »

Société Française Financière

Capital social : SIX MILLIONS

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 18 juillet. Le conseil d'administration a présenté aux actionnaires le rapport dont voici le texte :

Messieurs, »

Nous conformant aux prescriptions de la loi et aux conventions de nos statuts, nous venons vous présenter l'exposé de notre situation et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1878-1879.

Depuis la création de notre Établissement financier, qui remonte à sept ans, nous avons eu à constater une prospérité croissante, mais qui n'avait pas encore atteint les proportions que vous allez apprécier. Il eût été d'ailleurs difficile, avec les premiers moyens d'action d'un million et de pareils résultats ; car, vous ne l'ignorez pas, messieurs, la Société Française Financière a été la transformation d'une maison de banque particulière qui avait déjà fait la fortune de ses fondateurs et ses co-intéressés. Formée primitivement au capital de trois millions, elle vit augmenter si rapidement ses affaires que, l'année dernière, sur la proposition de votre conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire nous prescrivit de prendre les mesures nécessaires pour porter ce capital à six millions. Cette opération a été faite dans des conditions qui prouvent l'immense crédit dont jouit notre Établissement. En effet, les six mille actions nouvelles, représentant l'augmentation du capital social, ont été placées avec une prime de 200 fr. par titre, et les souscripteurs se sont si bien rendus compte qu'il s'agissait d'un placement sérieux et de premier ordre, que la spéculation n'a pu faire faillir un instant les cours atteints à ce jour.

Les actions de notre capital primitif ont été cotées officiellement à la Bourse de Paris pour la première fois à 618 fr. 75 et l'augmentation de notre capital, loin de déprécier nos titres, les a portés à 750 francs. Quand on saura la marche ascendante de nos affaires et des résultats qui en sont la conséquence, on reconnaîtra que les actions de la Société Française Financière ont devant elles une grande marge de hausse à parcourir, »

« Elle a terminé la discussion sur les huiles de pétrole et a fixé ainsi les droits sur ces huiles : — Huiles de pétrole brutes, 35 fr. les 100 kilos raffinées, 45 francs. »

« La commission a émis un vœu de 10 francs entre les huiles brutes et les raffinées, pour donner satisfaction aux réclamations des raffineurs de pétrole. »

« Elle a terminé la discussion sur les huiles de pétrole et a fixé ainsi les droits sur ces huiles : — Huiles de pétrole brutes, 35 fr. les 100 kilos raffinées, 45 francs. »

« La commission a émis un vœu de 10 francs entre les huiles brutes et les raffinées, pour donner satisfaction aux réclamations des raffineurs de pétrole. »

« Le rapport a été lu par M. de Valons, député, qui s'est vu exposé les souffrances de l'industrie séricicole, dans ceux des départements du Midi dont le commerce est l'unique ressource, de voir les produits de cette industrie, les plus que le puyloxyène a détruit d'effluents, qui profitent surtout d'une semblable situation, et il a résumé, dans l'amendement suivant, l'expression des réclamations. »

« M. de Valons, après avoir fait ressortir dans quelles conditions l'absence de protection amène l'infirmité et la disparition progressive de cette industrie, s'est attaché à démontrer que l'industrie lyonnaise qui profitent surtout d'une semblable situation, et il a résumé, dans l'amendement suivant, l'expression des réclamations. »

« L'amendement stipule que ces droits seraient restitués à la sortie, pour ne pas gêner l'exportation. »

« La discussion qui lui a été faite par M. Méline, rapporteur, qui la commission était, en principe, opposée à tous droits à la valeur, M. le marquis de Valons a déclaré qu'il convertirait en droits spécifiques, la série de droits de valeur, proposés par le projet de loi. MM. Favard et Loubet ont énergiquement appuyés observations de M. de Valons. »

« M. Ed. Millaud, membre de la commission, a déclaré faire les plus expresses et les plus formelles réserves, quant aux dispositions qui venaient d'être adoptées. »

« Une discussion relative à la fixation de l'ordre des poursuites devant M. Cazé demandait la mise à l'ordre du jour d'un des deux amendements récemment proposés par lui, et aux termes desquels, d'une part, les droits relatifs à l'entrée en France de la commission à reporter, et d'autre part, les droits dans certaine proportion si ces amendements sont introduits par terre, ou s'ils entrent par mer ; et d'autre part, toutes les importations par terre, de quelque nature qu'elles soient, seraient frappées d'un surtaxe